











Maître d'ouvrage :
VILLE D'ISNEAUVILLE

Hôtel de ville
Place de la mairie - 76230 ISNEAUVILLE
Tél. : 02 35 60 57 85 - Fax : 02 35 61 67 66
Email : contact@ville-isneauville.fr

Programme :
AMENAGEMENT & EXTENSION DU
GROUPE SCOLAIRE
Rue du Mont Roty à 76230 ISNEAUVILLE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (C.C.T.P.)
LOT N° 11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Phase :	FAIS/ESQ	APD	PRO	DCE	ACT	DET	AOR
Indice	Date	Observations					
A	17/06/2016	Document initial					
B							
C							
Équipe de Maîtrise d'œuvre :							
Architecte mandataire :		SARL GROUPE 3 ARCHITECTES 4, rue du Contrat Social - BP 71115 76 175 ROUEN CEDEX	☎ : 02.35.98.74.05 💻 : contact@g3architectes.com				
Economiste :		SARL C3EC 18, rue de Dieppe 76 260 EU	☎ : 02.35.50.51.61 ☎ : 02.35.50.51.69 💻 : accueil@c3ec.fr				
Bet Structures :		SICRE 55 Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN	☎ : 02.35.61.43.43 ☎ : 02.35.61.72.07 💻 : accueil@bet-sicre.fr				
Bet Fluides :		TECHNIC-CONSULT 575, avenue du Maréchal Juin Immeuble A – 2ème étage 76230 BOIS GUILLAUME	☎ : 02.35.71.49.50 ☎ : 02.35.89.29.16 💻 : bet@technic-consult.fr				
Bet Acoustique :		AGIRACOUSTIQUE 51 rue Cité de Limes 76370 NEUVILLE LES DIEPPE	☎ : 02.35.82.51.37 ☎ : 02.72.22.09.62 💻 : frederic.cordier@agiracoustique.fr				
Bet VRD :		SODEREF 620, rue Nungesser et Coli Boîte postale 992 27009 EVREUX CEDEX	☎ : 02.77.63.10.00 ☎ : 02.77.63.10.10 💻 : vincent.bernard@soderef.fr				
Autres intervenants :							
Bureau de contrôle :		SOCOTEC Zac de la Brêtèque 114, rue Louis Blériot - BP 726 76237 BOIS GUILLAUME CEDEX	☎ : 02.32.19.61.00 ☎ : 02.32.19.61.29 💻 : nicolas.lefevre@socotec.com				
C.S.P.S. :		SARL DOMIA 5, rue du Procès Boîte postale 60059 76330 PETIVILLE	☎ : 02.35.38.82.51 ☎ : 02.35.38.79.60 💻 : domia.neveu@wanadoo.fr				

SOMMAIRE

	Page n°
1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....	3
1.1. <i>Objet des travaux.....</i>	3
1.2. <i>Prescriptions techniques particulières des travaux de « Sols souples – Sols coulés ».....</i>	3
1.2.1. Documents techniques de base.....	3
1.2.2. Consistance des travaux.....	5
1.2.3. Exigences techniques.....	6
1.2.4. Réception des supports.....	6
1.2.5. Température ambiante et degré hygrométrique.....	6
1.2.6. État du support.....	6
1.2.7. Enduits de lissage.....	7
1.2.8. Mise en œuvre des revêtements.....	7
1.2.9. Finitions.....	7
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE « REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES ».....	8
2.1. <i>Préparation du support.....</i>	8
2.1.1. Système de protection anti-remontée d'humidité.....	8
2.1.2. Enduit de ragréage sur support neuf.....	9
2.1.3. Enduit de ragréage sur support existant.....	10
2.2. <i>Revêtements de sols en P.V.C.....</i>	11
2.2.1. Revêtements de sols en P.V.C. U4 en lés.....	11
2.2.2. Barrettes de seuils.....	12
2.2.3. Barrettes de dilatation.....	14
2.3. <i>Revêtements de sols coulés.....</i>	14
2.3.1. Revêtements de sols coulés.....	14
2.3.2. Profils d'arrêt.....	15
3. PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	17
3.1. <i>Prestation supplémentaire éventuelle n°11.1 « Changement du sol PVC en Salle de motricité »</i>	17

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

1. Prescriptions générales**1.1. Objet des travaux**

Le présent document a pour objet la description des travaux de revêtements de sols souples et de sols coulés ainsi que tous les travaux en découlant dans le cadre de l'aménagement et l'extension du groupe scolaire – Rue du Mont Roty à ISNEAUVILLE (76230), sous la direction du Cabinet GROUPE 3 ARCHITECTES, maître d'œuvre de l'opération.

Le Maître d'Ouvrage est la Ville d'ISNEAUVILLE.

1.2. Prescriptions techniques particulières des travaux de « Sols souples – Sols coulés »**1.2.1. Documents techniques de base**

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux D.T.U., Normes Françaises et Européennes applicables, Cahier des Charges, Cahier des Clauses Spéciales, Règles de Calculs, Cahiers du CSTB, règles de sécurité incendie, accessibilité handicapée, textes réglementaires et tous décrets, arrêtés, circulaires, ordonnances et en général tous les documents se rapportant à ses travaux au moment de la remise de son offre et de la signature du marché, dans leur édition la plus récente.

Les matériaux ou ensembles non traditionnels doivent faire l'objet d'un Avis Technique accepté par l'AFAQ, le CSTB ou d'un avis favorable de la part d'un Bureau de Contrôle agréé.

Les ouvrages doivent être calculés et exécutés conformément aux règlements, normes et recommandations françaises en vigueur, et notamment en référence aux documents ci-après.

La proposition de l'entreprise et les ouvrages mis en œuvre par elle, devront répondre aux spécifications techniques et fonctionnelles (normes françaises homologuées et D.T.U.) comprises dans les textes officiels régissant le présent chantier et applicables au moment de l'appel d'offres et à la signature du marché, et en particulier (liste non limitative) :

- à la norme française NF P 11-213 (D.T.U. 13.3 - Dallages) de mars 2005,
- à la norme française NF P 14-201-1 (C.C.T. D.T.U. 26.2) et à la norme française NF P 14-201-2 (C.C.S. D.T.U. 26. 2) de mai 1993 (Travaux de bâtiment – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques) + amendement A1 de décembre 1998 + amendement A2 d'octobre 2000,
- à la norme française NF P 18-201 (C.C.T. D.T.U. 21) de mars 2004 (Exécution des travaux en béton),
- à la norme française NF P 62-202-1 (C.C.T. D.T.U. 53.1) et à la norme française NF P 62-202-2 (C.C.S. D.T.U. 53.1) d'avril 2001 (Revêtements de sol textiles),
- à la norme française NF P 62-203-1 (C.C.T. et Critères généraux de choix des matériaux (CGM) D.T.U. 53.2) et à la norme française NF P 62-203-2 (C.C.S. D.T.U. 53.2) d'avril 2007 (Revêtements de sol PVC collés),
- à la norme française NF T 76-131 d'août 1980 (Adhésifs – Adhésifs pour revêtements flexibles de sols plastiques – Liste de méthodes d'essais de caractérisation),
- à la norme européenne NF EN 433 (P 62-110) d'octobre 1994 (Revêtements de sol résilients - Détermination du poinçonnement rémanent après application d'une charge statique),
- à la norme européenne NF EN 649 (P 62-300) de décembre 1996 (Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol homogènes et hétérogènes à base de polychlorure de vinyle – Spécifications),
- à la norme européenne NF EN 651 (P 62-302) de décembre 1996 (Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse – Spécifications),
- à la norme européenne NF EN 685 (P 62-133) de décembre 2007 (Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification),
- au Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.) N°2055 de janvier 1986 (Guide pour la rénovation des revêtements de sol),
- au Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.) N°2193 d'octobre 1987 (Revêtements de sol textiles en dalles plombantes amovibles utilisées dans le bâtiment),
- à la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahier du C.S.T.B. n° 3509) de novembre 2004,
- au Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.) N°3634 de juillet 2008 (exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol),
- au Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.) N°3635 de septembre 2008 (exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation),

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

- aux règles Professionnelles de Préparation des Supports Courants en Béton en vue de la pose de revêtements de sols minces,
- aux règles professionnelles « Travaux de Dallages » (I.T.B.T.P. - mars 1990),
- aux Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.), notamment ceux du Groupe spécialisé n°12 : « Revêtements de sol et produits connexes », relatifs aux travaux de revêtements de sols souples et ouvrages connexes, édités par le C.S.T.B.
- aux règles professionnelles de l'U.N.R.S.T. (Union Nationale des Revêtements de Sols Techniques),
- aux Avis Techniques du C.S.T.B. pour tous les matériaux et procédés « non traditionnels » entrant dans les travaux du présent lot,
- aux procès-verbaux (feu, acoustique, etc.) des procédés mis en œuvre,
- aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie,
- à la réglementation relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments (Réglementation en vigueur en fonction des cas : Bâtiments neufs, bâtiments existants, destinations du bâtiment, etc.)
- à la réglementation acoustique propre à la destination des locaux, notamment suivant le cas : l'arrêté du 30 juin 1999 relatif à la nouvelle réglementation acoustique dans les bâtiments d'habitation (NRA), circulaire du 25 avril 2003 relative à l'application de la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation, l'arrêté du 25 avril 2003 relatif aux exigences réglementaires acoustiques dans les établissements d'enseignement, l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé, le code de la construction et de l'habitation, le code du travail, etc.
- à l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- aux normes françaises (notamment celles de la classe NF P) éditées par l'AFNOR, normes européennes EN ISO, agréments techniques U.E.A.tc.
- aux spécifications techniques du permis de construire,
- aux normes de sécurité et d'hygiène, aux règlements sanitaires,
- aux recommandations et directives de l'inspection académique et du ministère de l'éducation nationale,
- aux règlements de construction : décrets, arrêtés et circulaires, arrêtés départementaux ou locaux, règlement sanitaire, etc.,
- aux recommandations des fabricants, notices et fiches techniques des fabricants.
- **à l'ensemble des documents référencés au cours des différentes normes, D.T.U., règles, cahier des charges, avis techniques et documents précités et non rappelés au présent article,**

Pour tous les documents cités ci-dessus, on retient la dernière édition, publiée le 1er jour du mois précédent celui fixé pour la remise des offres.

L'entreprise est tenue de signaler au Maître d'œuvre :

- Toute modification de ces documents intervenant entre cette date et la date de notification du marché
- Toute modification de textes, normes réglementation, etc. applicable au projet, en cours de chantier.
- Toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (Plans, Cahier des Clauses Techniques Particulières, etc.).

Les textes de base, énoncés dans le présent descriptif, ne présentent aucun caractère limitatif et ne constituent qu'un rappel des principaux documents applicables.

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

1.2.2. Consistance des travaux

Les travaux du présent lot, comprennent :

- le constat du tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- la reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques. Indispensable, elle est à réaliser préalablement à l'engagement de la responsabilité du titulaire du lot revêtement de sol,
- la reconnaissance des supports qui est à réaliser contradictoirement selon les points du 6.1.4 de la NF DTU 53.2 P1-1 (clos couvert, température ambiante, cloisons, propreté, humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, cure, escalier),
- les résultats des contrôles de la reconnaissance des supports qui sont à inscrire sur un rapport (voir annexe A normative de la NF DTU 53.2 P1-1),
- les études, plans d'appareillage et de calepinage éventuel du revêtement,
- l'exécution éventuelle des chapes si cette prestation est mise à la charge de l'Entreprise du présent lot.
- le traitement spécifique des supports,
- le traitement des microfissures \leq à 0.3 mm,
- la fourniture et l'application éventuelle d'un primaire,
- la fourniture et l'application éventuelle d'un enduit de préparation de sol,
- la fourniture de la colle pour la pose par collage en plein du revêtement,
- la préparation des supports des locaux à risques identifiés
- la fourniture et la pose des revêtements prévues au présent C.C.T.P., conformément aux prescriptions du Cahier des clauses techniques (CCT) de la NF DTU 53.2 P1-1 et des Critères généraux de choix des matériaux (CGM) de la NF DTU 53.2 P1-2, y compris chutes et déchets d'emploi nécessités par les dimensions ou la forme des locaux à revêtir, ainsi que les coupes nécessaires,
- l'exécution des revêtements d'escaliers et de paliers et demi-paliers avec nez de marche antidérapant, contremarche, dont la nature est fixée à (aux) l'article(s) "Description des ouvrages « ... »".
- la fourniture et l'application éventuelle des produits de soudure pour la soudure du revêtement en lès ou en dalle entre eux,
- la fourniture et l'application éventuelle des produits de traitement à froid pour le traitement du revêtement en lès ou en dalle ou entre eux,
- la fourniture et la pose de la thibaude en cas de pose de revêtement textile tendue.
- la fourniture et la pose de matériels annexes tels que les bandes d'ancrage et tringles pour la pose tendue, barres de seuils, plinthes ou relevés sur murs, couvre-joints de dilatation.
- les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.
- la livraison des revêtements dans un bon état de propreté, sans tache de colle,
- le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes à l'issue de ses travaux,
- l'enlèvement hors chantiers de tous gravois, déchets, débris et emballages résultant des travaux du présent lot.
- la remise au client de la fiche d'entretien du revêtement fournie par le fabricant du revêtement.
- et, en tout état de cause, l'ensemble des travaux, dus par l'entreprise au titre du marché, explicitement décrits à (aux) l'article(s) « Description des ouvrages ... » du présent lot.

Ne font pas partie des travaux (Sauf dispositions contraire à (aux) l'article(s) « Description des ouvrages ... » du présent lot) :

- l'exécution des supports,
- l'enlèvement de tous dépôts de matériaux sur les supports et, dans le cas de travaux de réfection, l'enlèvement du mobilier, la démolition et l'enlèvement des ouvrages à remplacer,
- le tracé des traits de niveau,
- les travaux rectificatifs ou complémentaires du gros-œuvre ou de tous autres corps d'état nécessaires pour mettre le chantier en l'état,
- l'élimination du produit de cure des supports à base de liants hydrauliques par tous moyens, tels que le grenailage, le décapage..., sauf pour les bétons fluides autoplacants (voir 5.1.1 de la NF DTU 53.2 P1-1),
- le traitement des fissures comprises entre 0.3 mm et 1 mm,
- le traitement des joints de fractionnement et de construction,
- le traitement des joints par profilé incorporé,
- la fourniture et l'application de tout système de sous couche d'interposition ou de système de barrière anti-remontée d'humidité sous Avis Technique,
- la fourniture et la réalisation d'une chape désolidarisée (chape rapportée),
- les travaux d'étanchéité, leurs protections y compris relevés,

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

- les raccords de revêtements au droit des canalisations, fourreaux, conduits, appareils sanitaires ou autres accessoires qui seraient posés après l'exécution des revêtements.
- la fourniture et pose des plinthes,
- la fourniture et pose des accessoires tels que barre de seuils, cadre pour tapis de protection d'entrée, tapis brosse ou autres, arrêts de porte,
- la fourniture et la pose de rive de joints et des couvre-joints de dilatation,

1.2.3.Exigences techniques**Ouvrages non traditionnels**

Les revêtements de sols collés non considérés comme ouvrages traditionnels devront obligatoirement faire l'objet d'un Avis Technique favorable délivré par le C.S.T.B. La fourniture et la mise en œuvre des revêtements de sols collés non traditionnels du projet seront rigoureusement conformes aux dispositions de cet Avis Technique.

Classement U.P.E.C.

La qualité des revêtements fournis devra correspondre au classement U.P.E.C. indiqué pour chaque catégorie aux chapitres "Description des ouvrages « ... »". La justification de la conformité des revêtements mis en œuvre avec le classement exigé sera effectuée par l'Entreprise du présent lot sur la demande du Maître d'œuvre ou du Bureau de Contrôle.

1.2.4.Réception des supports

Les supports de revêtements de sols à coller sont livrés à - 0,015 m du sol fini.

Les supports seront parfaitement surfacés et débarrassés de tous gravats pour permettre la pose des revêtements de sols collés après ragréage dû au présent lot.

Les erreurs de niveau ou les défauts de planimétrie de planchers devront être repris par l'entrepreneur auteur de la réalisation de ce dernier, et à ses frais.

L'entrepreneur du présent lot sera cependant tenu de réceptionner ses sols avant tous travaux et ce en présence de la maîtrise d'œuvre.

1.2.5.Température ambiante et degré hygrométrique

La température ambiante et le degré hygrométrique dans les locaux où s'effectuera la pose du revêtement de sol mince devront permettre l'application des produits dans des conditions prescrites par les fabricants.

1.2.6.État du support

Le support destiné à recevoir l'enduit de lissage devra comporter une qualité de parement conforme aux spécifications de la Norme NF P 62-202 (D.T.U. 53.1) ou de la norme NF P 62-203 (D.T.U. 53.2). Le support sera exempt de tous dépôts, déchets, pellicules de plâtre, etc. L'exécution du revêtement ne sera entreprise que lorsque le support aura effectué la totalité de sa prise et de son séchage.

Si l'exécution de chapes est mise à la charge de l'Entreprise du présent lot, le support destiné à les recevoir sera exempt de tous dépôts, déchets, pellicules de plâtre, etc. Les chapes absorberont les petites inégalités de coulage du support inférieur à 5 cm. Les inégalités plus importantes seront rectifiées préalablement à la pose par l'Entreprise de « gros œuvre », « dallage » ou « chape » qui devra livrer à l'Entreprise du présent lot des surfaces lisses et propres. La surface des chapes devra comporter une qualité de parement conforme aux spécifications des normes précitées.

Conformité :

Si l'entrepreneur constate qu'il ne peut exécuter les travaux parce que l'état apparent du support n'est pas conforme aux spécifications de la Norme NF P 62-202 (D.T.U. 53.1) ou de la norme NF P 62-203 (D.T.U. 53.2), il en avise par écrit le Maître d'Œuvre qui procède au constat et décide des réfections à effectuer.

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

1.2.7. Enduits de lissage

Un enduit de lissage sera obligatoirement exécuté sur le support avant collage du revêtement. Il sera réalisé conformément au Cahier des Prescriptions Techniques « Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol » (Cahier du C.S.T.B. N°3634).

La qualité de l'enduit de lissage sera en rapport direct avec le classement U.P.E.C. du revêtement à coller :

- enduit de lissage de type P2 pour un classement U.P.E.C. P2
- enduit de lissage de type P3 ou P4S pour un classement U.P.E.C. P3, P4 et P4S

Cet enduit sera mis en œuvre conformément aux prescriptions de préparation et de lissage indiqués au Cahier des Prescriptions Techniques précité.

La quantité d'enduit mise en œuvre sera suffisante pour permettre l'obtention d'une surface lisse et plane apte à recevoir le revêtement prévu.

Les enduits de sols bénéficieront de la certification « CERTIFIE CSTB CERTIFIED ».

1.2.8. Mise en œuvre des revêtements

Mise en œuvre des revêtements conformément aux prescriptions du fabricant par imprégnation du support et collage au moyen d'un adhésif spécial adapté à la nature du support et du revêtement.

Le collage de ces revêtements ne sera autorisé que par des températures ambiantes supérieures au minimum indiqué par le fabricant.

En tout état de cause, les prescriptions de mise en œuvre définies dans l'Avis Technique délivré pour le revêtement devront être scrupuleusement respectées.

Les teintes de revêtements de sols seront choisies par le Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication de types retenus.

La mise en œuvre des revêtements de sols comprendra les chutes et déchets d'emploi dus à la forme de la superficie des locaux à revêtir, ainsi que les coupes nécessaires.

1.2.9. Finitions**Barres de seuil**

Les barres de seuils séparant des revêtements de natures différentes seront métalliques, semi-bombées, disposées si possible sous l'épaisseur des portes et fixées au minimum par 4 vis têtes fraisée sur trous tamponnés.

Lorsque les planchers ou chapes comporteront des tuyauteries ou câbles noyés, les barres de seuil seront fixées par collage à la colle Néoprène.

Cornières d'arrêt de revêtements

Pour l'arrêt des revêtements, notamment sous les appareils, interposition sur le sol de cornières en aluminium de 20/20 mm visées au sol sur trous tamponnés.

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

2. Description des ouvrages de « Revêtements de sols souples »**Nota :**

Les entreprises titulaires du lot « Gros-œuvre », du lot « Peinture », du lot « Carrelages - Faïences » et du présent lot se rapprocheront dans le cadre des études d'exécution et de la préparation du chantier, afin de se coordonner pour la réalisation des supports et des revêtements de finition, notamment pour l'état de surface, la planimétrie et les niveaux.

2.1. Préparation du support**2.1.1. Système de protection anti-remontée d'humidité**

Dans le cas de la pose d'un revêtement sur un dallage conforme à la norme NF P 11-213 - D.T.U. 13.3 Dallages, l'entrepreneur du présent lot devra prendre les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol souple collé à des remontées d'humidité, conformément à l'article 6.1.3.1 du D.T.U. 53.2. Dans le cas de la pose d'un revêtement de sol souple collé sur une dalle portée sur terre-plein, l'entrepreneur du présent lot devra prendre les mêmes dispositions.

L'entreprise devra la réalisation d'un système de protection anti-remontée d'humidité pour pose sur dallage ou dalle portée, bénéficiant d'un Avis Technique (ou équivalent).

Les travaux comprennent :

- Nettoyage du support par aspiration ou balayage soigné, grattage à la demande, etc. pour obtenir un support exempt de dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.
- Grenailage, sablage, rabotage ou ponçage du support et traitement des fissures et joints de fractionnement,
- En cas de présence d'eau, évacuation de l'eau en surplus. La mise en œuvre du produit préventif ou curatif de préparation des supports à base de ciment humide ou soumis à des remontés d'humidité, peut se faire sur un support humide mais non ruisselant.
- Application d'une résine époxy pure bi-composant sans solvant, en deux couches, au rouleau, en veillant à répartir uniformément le produit sur le support, sans surépaisseur ni manque. Consommation d'environ 400 g/m² (à adapter suivant la porosité du support) pour la première couche et d'environ 300 g/m² pour la seconde couche.
- Après application de la dernière couche, l'entreprise procédera à un sablage par épandage à refus de sable siliceux (environs 3.0 à 3.5 kg/m²) pour permettre l'adhérence de l'enduit de préparation de sol.

En tout état de cause, la préparation des supports sera adaptée au support et conforme au Cahier des Charges du C.S.T.B. n°3634, aux règles de l'U.N.R.S.T. et aux recommandations du fabricant.

Performances et caractéristiques du produit :

- Densité : 1.1
- Viscosité du mélange : 800-850 mPa.s
- Couleur : Jaunâtre
- Température de mise en œuvre : Minimum 15 °C au sol
- Vie en pot : 30 à 45 minutes (A 23 °C/65 % d'humidité relative de l'air)
- Circulable / Sollicitable : Après 12 à 24 heures (A 23 °C/65 % d'humidité relative de l'air)
- Résistance finale : Après 3 à 5 jours (A 23 °C/65 % d'humidité relative de l'air)
- Produit bénéficiant d'un Avis Technique délivrée par le CSTB

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Prévision :

Système de protection anti-remontée d'humidité de type résine époxy mis en œuvre avant ragréage pour pose de revêtements de sols souples collés au RDC des bâtiments constitués de plancher bas en dallage et/ou dalles portées sur terre-plein.

Produit pouvant convenir : *Système de protection anti-remontée d'humidité de type UZIN PE 480, de la société UZIN, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

Localisation :

 ⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Sans objet (plancher bas sur vide-sanitaire)
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet (revêtement de sol en carrelages)
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures
- **Ecole maternelle existante :**
 - Sans objet (pose du revêtement de sols souples sur le revêtement de sol en carrelages existant conservé)

 ⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures

2.1.2. Enduit de ragréage sur support neuf

Préparation du support par la réalisation d'un ragréage des sols à l'aide d'enduits primaires et produits de lissage adaptés au support avec Avis Technique mis en œuvre conformément aux spécifications du classement P du local.

Les travaux comprennent :

- Nettoyage du support par aspiration ou balayage soigné, grattage à la demande, etc. pour obtenir un support exempt de dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.
- Application d'un primaire prêt à l'emploi par résine synthétique en dispersion et adjuvants spécifiques conformément aux recommandations du cahier des prescriptions techniques (Cahier C.S.T.B. n° 3634) adaptés au support. Application au rouleau à raison de 150 à 250 g/m².
- Application d'un ragréage fibré autolissant, composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux et adjuvants spécifiques.
- L'épaisseur du ragréage (épaisseur minimum 3 mm jusqu'à 30 mm et ponctuellement 50 mm), sera déterminée par l'entreprise en fonction du classement UPEC, des épaisseurs de revêtements de sols mis en œuvre, forme de pente à réaliser, etc.
- Le produit utilisé fera l'objet d'un Avis Technique en vigueur.
- Armature agrafée en tissus de verre à la demande.
- En tout état de cause, la préparation des supports sera conforme au Cahier des Charges du C.S.T.B. n° 3634 et aux règles de l'U.N.R.S.T.

Performances et caractéristiques :

- | | |
|------------------------------------|--------------------|
| ○ Adhérence : | > 1 MPa |
| ○ Résistance en traction/flexion : | 10 MPa |
| ○ Résistance en compression : | 35 MPa |
| ○ Comportement au feu : | A1 (incombustible) |
| ○ Classement UPEC : | P4 S |

Produit pouvant convenir : *Primaire de type weber.prim RP et produit de ragréage de type weber.niv dur, l'ensemble de la société WEBER SAINT GOBAIN, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Prévision :

Ragréage sur support neuf en béton sous l'ensemble des revêtements de sols souples dans les bâtiments en extension.

Localisation :

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet (revêtement de sol en carrelages)
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures
- **Ecole maternelle existante :**
 - Sans objet (pose du revêtement de sols souples sur le revêtement de sol en carrelages existant conservé)

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures

2.1.3. Enduit de ragréage sur support existant

Préparation de support existant en carrelages, destiné à être revêtu d'un revêtement de sols souples, par réalisation d'un ragréage des sols à l'aide d'enduits primaires et produits de lissage adaptés au support, bénéficiant d'un Avis Technique, mis en œuvre conformément aux spécifications du classement P du local.

Les travaux comprennent :

- Nettoyage du support par aspiration ou balayage soigné, grattage à la demande, etc. pour obtenir un support exempt de dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.
- Application d'un primaire prêt à l'emploi par résine synthétique en dispersion et adjuvants spécifiques conformément aux recommandations du cahier des prescriptions techniques (Cahier C.S.T.B. n° 3634) adaptés au support. Application au rouleau à raison de 150 à 250 g/m².
- Application d'un ragréage autolissant, composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux et adjuvants spécifiques.
- L'épaisseur du ragréage (épaisseur minimum 1 mm), sera déterminée par l'entreprise en fonction du classement UPEC, des épaisseurs de revêtements de sols mis en œuvre, forme de pente à réaliser, etc.
- Le produit utilisé fera l'objet d'un Avis Technique en vigueur.
- Armature agrafée en tissus de verre à la demande.
- En tout état de cause, la préparation des supports sera conforme au Cahier des Charges du C.S.T.B. n° 3634 et aux règles de l'U.N.R.S.T.

Performances et caractéristiques :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Adhérence : | > 1.5 MPa (sur béton) |
| ○ Résistance en traction/flexion : | 9 MPa |
| ○ Résistance en compression : | 30 MPa |
| ○ Comportement au feu : | A1 (incombustible) |
| ○ Classement UPEC : | P4 S |

Produit pouvant convenir : Primaire de type WEBER.PRIM AD, enduit de ragréage de type WEBER-NIV PRO, l'ensemble de la société WEBER SAINT GOBAIN, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Prévision :

Ragréage sur support existant en carrelages sous l'ensemble des revêtements de sols souples dans les locaux restructurés des bâtiments existants.

Localisation :

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Sans objet
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle existante :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures, *hormis* dans la salle de motricité prévue en option

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Sans objet

2.2. Revêtements de sols en P.V.C.

2.2.1. Revêtements de sols en P.V.C. U4 en lés

Revêtement de sol PVC, isophonique multicouche, armaturé, non chargé groupe T d'abrasion sur sous-couche mousse en rouleau de 2 m de large, renforcé par une mousse THD offrant une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,08 mm) et apporte une isolation phonique de 19 dB.

Il est composé de 27 % de matières minérales, de 25% de matières inépuisables. Il sera exempt de formaldéhyde, de métaux lourds et de CMR 1 & 2 ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives) ou PBT (persistantes, bioaccumulatives et toxiques).

Les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné seront < 10 µg / m³ et seront classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées.

Il est doté d'un traitement photoréticulé anti-encrassement ProtecSol®, facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du matériau.

Revêtement de sol bénéficiant d'une décision d'admission à la marque NF-UPEC A+.

Traitement fongistatique et bactériostatique, au cours de la fabrication du produit.

Traitement antistatique répondant aux exigences des salles d'ordinateurs.

Pose, sur support plan, lisse, sec et sain, ragréé avec produit classé P3 minimum, par collage à la spatule avec une émulsion acrylique préconisée par le fabricant (colle sans solvant, à très faibles émissions de COV, classe A+). Pose lés inversés, y compris soudure des joints à chaud à l'aide de chalumeau, en pose bord à bord, avec cordon d'apport, et étanchéité en rives, pour locaux classés E3 ou supérieurs.

Inclus remplissage et revêtements des tampons de regards et trappes d'accès au vide-sanitaire intérieurs inclus coupe, ajustement, etc.

La température du support et de l'atmosphère doivent être au moins égale à + 12°C.

Performances et caractéristiques :

○ Classement UPEC :	U4 P3 E2/3 C2
○ Largeur des lés :	2.00 m
○ Épaisseur totale :	3.35 mm
○ Épaisseur couche d'usure	0.65 mm
○ Poinçonnement rémanent NF EN 433 :	≤ 0,20
○ Poinçonnement : valeur moyenne mesurée	0,08mm
○ Classification selon NF EN 651 :	34-42
○ Réaction au feu :	Bfl s1
○ Glissance (coeff.) selon NF EN 13893 :	R10
○ Charges électrostatiques :	< 2kV (sur ciment)
○ Conductivité thermique :	0,25 W/(m.k)
○ Solidité lumière :	≥ 6/8
○ Efficacité acoustique ΔLw :	19 dB

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Mise en œuvre conforme à la norme française NF P 62-203-1-1 (D.T.U. 53.2 P1-1) et aux recommandations du fabricant.

Teinte et décors, au choix de la maîtrise d'œuvre, dans la gamme du fabricant, avec emploi possible de plusieurs teintes différentes. Inclus toutes sujétions de mise-en-œuvre pour formes courbes, de finitions dans les locaux prévus avec emploi de plusieurs teintes suivant plans de l'architecte.

Compris traitement des joints de dilatation.

Produit pouvant convenir : Taralay impression confort 43, de la société GERFLOR, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Prévision :

Sols PVC classement U4 en lés.

Localisation :

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet (revêtement de sol en carrelages)
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures
- **Ecole maternelle existante :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures, *hormis* dans la salle de motricité prévue en option

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Suivant localisations des revêtements de sols souples définies au tableau des finitions intérieures

2.2.2. Barrettes de seuils

Barrettes de seuils en acier inoxydable percé ½ bombées de 30 mm de largeur et de 12/10ème de mm d'épaisseur, avec trous de fixation emboutis pour l'arasement de la tête de la vis.

Barrettes en acier inoxydable de compensation pour rattrapage entre revêtements de sols souples et revêtements en carrelages, avec trous de fixation emboutis pour l'arasement de la tête de la vis.

Les barrettes seront fixées mécaniquement par des vis à cuvette en acier inoxydable sur trous chevillés et tamponnés dans la dalle béton et par l'intermédiaire de bande adhésive en continue. Les têtes de vis seront totalement désaffleuré.

Des barrettes de seuil existantes seront déposées, évacuées et remplacées à neuf dans certains locaux restructurés.

Ragréage de compensation à la demande pour rattrapage entre revêtements de sols de nature différente et/ou entre locaux.

Produit pouvant convenir : Barrettes de seuils de la société DINAC, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Prévision 1 :

Dépose et évacuation de barrettes de seuil existantes pour remplacement à neuf comme prévu ci-après.

Localisation :⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Sans objet
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle existante :**
 - Entre la circulation 1 et la garderie/périscolaire existante.
 - Entre la circulation et la salle de repos (*ancien local en carrelages uniquement*)
 - Entre la salle d'exercice et la salle de repos (*ancien local en carrelages uniquement*)
 - *Nota* : les travaux inhérents au remplacement du revêtement de sol dans la salle de motricité sont prévus en option

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Sans objet

Prévision 2 :

Barrettes de seuil au changement de nature de sols en raccord entre les revêtements de sols souples et les revêtements en carrelages. Compris si besoin utilisation de barrette de compensation de hauteur.

Localisation :⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Entre la circulation et les classes 1 à 4.
 - Entre la circulation et le bureau.
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet (revêtement de sol en carrelages)
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Entre la circulation et la classe 1 M/G.
 - Entre la circulation et la classe 2.
 - Entre la circulation et la salle de repos.
- **Ecole maternelle existante :**
 - Entre la circulation 1 existante et la circulation 2 en extension
 - Entre la bibliothèque/périscolaire dans existant et la circulation 2 en extension
 - Entre la circulation 1 et la garderie/périscolaire existante.
 - Entre la circulation et la salle de repos (*ancien local en carrelages uniquement*)
 - Entre la salle d'exercice et la salle de repos (*ancien local en carrelages uniquement*)
 - *Nota* : les travaux inhérents au remplacement du revêtement de sol dans la salle de motricité sont prévus en option

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Entre la circulation et les locaux de rangements.
 - Entre la circulation et la salle d'activités
 - Entre la circulation et la salle d'arts plastiques.

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

2.2.3. Barrettes de dilatation

Barrettes de dilatation à retrait au droit des joints de dilatation structure pour les transitions sols/sols et/ou sols/murs, par profils adaptés en aluminium, fixées mécaniquement par des vis en acier inoxydable sur trous chevillés et tamponnés dans la structure du gros œuvre, et profil de finition souple (Dureté shore 60A), permettant la dilatation, la compression et l'affaissement, au niveau du sol fini, en PVC (teinte à adaptée au revêtement de sol).

Compris cale, patte de scellement, bavette d'étanchéité, visserie, etc.

Mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant, inclus toutes sujétions.

Produit pouvant convenir : Barrettes de dilatation de la société SCHLÜTER, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Prévision :

Barrettes de dilatation au droit des joints de dilatation structure, pour les liaisons sols/sols et sols/murs.

L'entreprise se coordonnera avec l'entreprise titulaire du lot « gros-œuvre », pour la pose des barrettes de dilatation.

Localisation :

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Sans objet
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Entre la bibliothèque/périscolaire dans existant et la classe 1 M/G en extension
- **Ecole maternelle existante :**
 - Sans objet

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Sans objet

2.3. Revêtements de sols coulés

2.3.1. Revêtements de sols coulés

Fourniture et coulage d'un revêtement de sol coulé, à usage piétonnier à base de résines de résine polyuréthane et de granulats de caoutchouc, comprenant :

- Travaux préparatoire avec :
 - Nettoyage du support par aspiration ou balayage soigné, grattage à la demande, etc. pour obtenir un support exempt de dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état,
 - Application à la demande d'un ragréage fibré autolissant, composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux et adjuvants spécifiques, avec primaire adaptée.
 - Ponçage mécaniquement ou grenailage en cas de finition glacée ou de laitance
- Fourniture et coulage d'un revêtement de sol coulé hétérogène réalisé sur chantier, à base de granulats de caoutchouc colorés en EPDM (ayant une bonne tenue aux UV), et de liant polyuréthane monocomposant, constitué de la façon suivante :
 - un primaire par résine polyuréthane monocomposante assurant l'adhérence entre le support et la grille, appliqué au rouleau à raison d'environ 150 g/m².
 - une grille d'une épaisseur moyenne de 10 mm (avec un minimum de 8 mm) constituée de granulats de caoutchouc de granulométrie de 1 à 6 mm, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre, liés avec une résine polyuréthane mono-composante, appliqué à la liseuse puis roulé
 - une couche de finition, à base de résine polyuréthane bi-composante dans laquelle est ajoutée de la poudre de polyéthylène, appliquée après un lustrage de la surface au rouleau à raison d'environ 150 g/m².

L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour une mise en œuvre du produit sur support avec pente de 1.5% minimum, réalisation des façons de noues, profils de finition, etc. inclus toutes sujétions sans aucune plus-value.

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Le produit utilisé fera l'objet d'un avis technique en vigueur.

En tout état de cause, la préparation des supports et la mise en œuvre du sol coulé sera conforme à l'avis technique du produit employé et aux préconisations du fabricant.

Les travaux seront réalisés par une entreprise agréée par le fabricant du produit employé.

Inclus joints, baguettes, etc. à la demande

Teintes au choix de la maîtrise d'œuvre, dans la gamme du fabricant, avec emploi possible de plusieurs teintes différentes.

Performances et caractéristiques :

- Épaisseur totale : 10 mm (8 mm minimum)
- Efficacité acoustique : $\Delta L_w \geq 18$ dB
- Réaction au feu : Cfl-s1 valable en pose adhérente sur tout support de masse volumique supérieure ou égale à 1200 kg/m³ classé A2fl-s1 ou A1fl
- Glissance : PC20 selon la norme XP P 05-010
- Masse surfacique : 11 300 g/m²

Produit pouvant convenir : NOVAFLEX GC POREUX, de la société BOSTIK, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Prévision :

Revêtement de sols coulés inclus travaux préparatoires et toutes sujétions.

Localisation :

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Pour le préau couvert
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle existante :**
 - Sans objet

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Sans objet

2.3.2. Profils d'arrêt

Profils d'arrêt, par profil spécifique de type cornière avec larmier, en aluminium, fixées mécaniquement au coulage du revêtement de sol par des vis en acier inoxydable sur trous chevillés et tamponnés dans le support béton. Profils adaptés à l'épaisseur du revêtement et pour habillage de rive de dalle.

Compris tous accessoires et pièces spéciales (fixations, support, jonctions, fourreaux de recouvrement, angles, abouts, accessoires, etc.). Les angles et pièces spéciales seront préfabriqués en usine avec les accessoires de pose et fixation ainsi que les fourreaux de recouvrement.

Les plans de conception et de réalisation seront réalisés après relevés précis et calepinage par l'entreprise attributaire du présent lot.

Finition aluminium laqué d'usine au four suivant norme Qualicoat au couleur RAL, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Inclus film de protection pelable.

Compris toutes sujétions de pose, d'étanchéité, visserie, etc.

Mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant du produit employés, inclus toutes sujétions de finitions soignée.

Produit pouvant convenir : Profils type Dallnet résine et Dallnet habillage, de la société DANI ALU, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

Prévision :

Profils d'arrêt de sols coulés et habillage des rives de dalle.

Localisation :⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Pour le préau couvert
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle existante :**
 - Sans objet

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Sans objet

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

3. Prestations supplémentaires éventuelles**3.1. Prestation supplémentaire éventuelle n°11.1 « Changement du sol PVC en Salle de motricité »**

Revêtement de sols spécifique en lés de 12.00 mm d'épaisseur, comprenant :

- Dépose et évacuation des sols souples P.V.C. en lés.
- Inclus grattage de la colle de pose, inclus toutes sujétions pour obtenir un support sain et permettre la mise en place d'un nouveau revêtement de sols souples.
- Dépose des barrettes de seuils, etc.
- Inclus désolidarisation soignée avec les zones conservées, protection des locaux, etc.
- Nettoyage du support par aspiration ou balayage soigné, grattage à la demande, etc. pour obtenir un support exempt de dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état, travaux de ragréage, etc.
- Pose d'un revêtement de sol vinylique sur support stabilisé par un voile de verre non tissé avec sous couche PVC calandré haute densité et semelle envers en mousse PVC gaufrage nid d'abeille. Le revêtement sera traité anti-salissures et bénéficiera d'un traitement fongistatique et bactériostatique, au cours de la fabrication du produit. Mise en œuvre par collage avec produit adapté suivant la nature du support, suivant les préconisations du fabricant, compris roulage et marouflage du revêtement.
- Remplissage et revêtements le cas échéant des tampons de regards intérieurs inclus coupe, ajustement, etc.
- Traitement des joints par cordons de soudure à chaud (cordons rapportés de couleur dito revêtement de sol) et traitement des rives conformément aux recommandations du fabricant du produit employé.
- Fourniture et mise-en-œuvre de barrettes de seuil, compris si besoin utilisation de barrette de compensation de hauteur.
- Tri, chargement et coltinage des gravats à la brouette ou au seau, chargement en camion et évacuation aux centres de stockages et de traitements agréés.
- Nettoyage de finition.

Couleur et/ou décors dans la gamme du fabricant selon choix du maître d'œuvre.

La mise en œuvre sera conforme aux préconisations du fabricant du produit utilisé.

Produit pouvant convenir : Revêtement de sols de type TARAFLEX M COMFORT, de la société GERFLOR, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

Prévision :

- Dépose et évacuation du revêtement de sol existant inclus dépose des barrettes de seuils et toutes sujétions.
- Travaux préparatoires en vue de la pose du nouveau revêtement de sol, inclus système anti-remontée d'humidité et enduit de ragréage conforme aux postes ci-avant.
- Fourniture et pose de revêtements de sol spécifique en lés, inclus traitement des joints par soudure à chaud avec cordon à l'aide de chalumeau, etc.
- Fourniture et mise-en-œuvre de barrettes de seuil, compris si besoin utilisation de barrette de compensation de hauteur.

Localisation :

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
 - Sans objet
- **Restaurant scolaire en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle en extension :**
 - Sans objet
- **Ecole maternelle existante :**
 - Pour la salle de motricité
 - *Nota : les plinthes existantes restent en place*

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
 - Sans objet

C.C.T.P - LOT N°11 : SOLS SOUPLES – SOLS COULÉS

L'entreprise
vu et accepté le,

Dressé par l'économiste de la
Maîtrise d'œuvre
Le 17 juin 2016

La maîtrise d'œuvre
L'architecte mandataire
SARL GROUPE 3 ARCHITECTES
4, Rue du Contrat Social
BP 71115
76175 ROUEN CEDEX

Le maître d'ouvrage
vu et accepté le,